

La musique vous intéresse ? Intégrez votre passion dans votre cursus scolaire !



L'enseignement optionnel de musique est destiné aux élèves qui souhaitent poursuivre et approfondir la formation suivie précédemment au collège, quel que soit le parcours musical personnel. Cet enseignement qui est une éducation musicale, s'appuie sur la conduite de projets musicaux successifs permettant de faire de la musique, de travailler ses formes et ses langages en mobilisant des techniques plus abouties et des connaissances nouvelles. Il engage chaque élève à questionner la place et le rôle de la musique dans la société contemporaine au regard de son évolution dans l'histoire.

L'enseignement optionnel de musique s'appuie sur diverses démarches qui mobilisent des techniques musicales, des connaissances culturelles, des capacités et des attitudes dont les bénéfices s'étendent bien au-delà du seul champ musical.

En seconde

Un enseignement optionnel :

- 3h hebdomadaires

Enjeux et objectifs :

L'enseignement optionnel a pour principaux enjeux et objectifs :

- de développer l'expérience et le plaisir des pratiques musicales collectives, de l'interprétation à la création, de la découverte des œuvres à leur écoute comparée
- d'enrichir les pratiques des élèves de références multiples liées à l'esthétique et à l'histoire de la musique, à ses techniques et à ses langages, à sa place et à son rôle dans la société contemporaine
- d'identifier et développer les relations de la musique avec d'autres domaines artistiques et d'autres champs de connaissances
- d'éclairer les choix d'enseignements de spécialités et/ou optionnel en cycle terminal

Les compétences travaillées :

- Réaliser des projets musicaux d'interprétation et de création
- Explorer, imaginer, élaborer une stratégie : faire créer
- Écouter, comparer, commenter : construire une culture musicale et artistique
- Échanger, partager, argumenter et débattre

Les de Mendès

- Les différents partenariats, notamment ceux du Conservatoire à rayonnement départemental de La Roche sur Yon, du Grand R et du Cyel
- Le développement des nouvelles technologies à des fins musicales et musicologiques
- Un ensemble vocal qui s'adresse à tous les élèves du Lycée intéressés par les pratiques collectives



Spécialité RARE

Pour les élèves extérieurs à notre établissement :

- résidant dans les communes de secteur des lycées yonnais : dépôt d'un dossier de changement d'établissement pour suivre un enseignement de spécialité rare (formulaire disponible auprès du lycée d'origine).
- résidant hors secteur : compléter le dossier avec une demande de dérogation.

En cycle Terminal

Enseignement de spécialité :

L'enseignement de spécialité est ouvert à **tous les lycéens qui le souhaitent**, quels qu'aient été leurs parcours antérieurs (enseignement optionnel de musique en seconde ou non, suivi en parallèle d'une formation musicale hors l'école).

Il n'y a donc ni sélection d'entrée, ni niveau instrumental ou vocal requis. Il n'est pas nécessaire de suivre un cursus au Conservatoire.

4h en classe de Première
6h en classe de Terminale

L'élève qui fait le choix de cet enseignement de spécialité est amené à réaliser un certain nombre de **projets collectifs**, qui concernent les domaines de l'interprétation et de la création, de l'écoute et de la recherche.

Ces projets s'articulent en fonction de trois champs de questionnement, qui sont déclinés en thématiques plus précises pouvant permettre de circonscrire une problématique de travail.

Si certaines de ces thématiques invitent à un travail interdisciplinaire avec les enseignements scientifiques (par exemple, *Musique, son et acoustique*), d'autres se tournent plus spontanément vers les lettres, l'histoire, la géographie, les langues étrangères (*Musique : témoin et acteur de l'histoire*) ou encore les sciences économiques et sociales (*Droit et économie de la musique*).

Pour plus de renseignements :

<https://www.musique-pmf.fr>
<https://mendes.paysdelaloire.e-lyco.fr/>



Et après le Bac ... vous attendent

- Les classes préparatoires littéraires préparant l'entrée aux écoles normales supérieures (Ulm et Lyon) en musique
- Les écoles d'ingénierie permettant d'accéder aux métiers d'enregistrement, de traitement ou de diffusion du son et de l'image : l'E.N.S. (École Nationale Supérieure Louis Lumière), la F.E.M.I.S. (École Nationale Supérieure des Métiers de l'Image et du Son), l'ITEMM (Institut Technologique Européen des Métiers de la Musique) au Mans, l'ISTS (Institut Supérieur des Techniques du Son), à Nice, Paris ou Rennes
- Les écoles préparant le BTS Métiers de l'audiovisuel, option métiers du son (Montaigu, Bordeaux, Toulouse, Rouen...)
- Les écoles de Management conduisant à la gestion des entreprises culturelles, Bagnolet (Centre de Formation Professionnelle aux Techniques du Spectacle)
- Les écoles d'informatique amenant la conception et la réalisation de logiciels liés au traitement du son.
- Les écoles formant aux métiers de techniciens (luthier, accordeur, etc.)
- Les universités possédant une faculté de musicologie (Tours, Rennes, Paris, Bordeaux, Poitiers,...) ; certaines universités intégrant des U.V. de musique dans leur cursus (philo-musique à Nantes, par exemple).
- Les universités ayant une faculté de sciences disposant d'un laboratoire d'acoustique musicale : Le Mans, le L.A.U.M. (Laboratoire d'Acoustique de l'Université du Mans), Paris, Jussieu, Le L.A.M. (Laboratoire d'Acoustique Musicale)
- Les universités comportant une formation audiovisuelle (Rennes, Bordeaux, Poitiers, Brest, Caen...)
- Les universités préparant aux différents métiers de la culture (Paris VIII-Vincennes- St Denis, Paris III, Angers...)
- Les différents conservatoires ainsi que le CFMI (Centre de formation de Musiciens Intervenant en Milieu Scolaire).

Voir à ce propos les sites :

<https://metiers.philharmoniedeparis.fr>

<https://www.onisep.fr/>

